REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes Technique, Environnement & Développement Durable Domaines de compétences par th Environnement

mes

AR PREFECTURE

005-240500439-20141009-2014_106-DE Regu le 16/10/2014



Les Cordeliers 1, rue Aspirant Jan 05105 Briançon cedex Tél: 04 92 21 35 97 Fax: 04 92 20 38 90 accueil@cccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION N°2014-106 du 09 octobre 2014

OBJET: Etude R.T.M. sur les aménagements du torrent de Malefosse - proposition du préfet

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 09 octobre 2014 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 01 octobre 2014 en la salle du Conseil - Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents:

32 pour les délibérations n°2014-96 et 2014-97 33 de la délibération n°2014-98 à 2014-101 35 de la délibération n°2014-102 à 2014-105 36 de la délibération n°2014-106 à 2014-108

30 pour la délibération n°2014-109

36 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

Nombre de pouvoirs :

9 de la délibération n°2014-96 à 2014-105

8 de la délibération n°2014-106 à 2014-108

7 pour la délibération n°2014-109

8 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

Votants:

41 de la délibération n°2014-96 à 2014-97 42 de la délibération n°2014-98 à 2014-101 44 de la délibération n°2014-102 à 2014-108

37 pour la délibération n°2014-109

44 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR (à partir de la délibération n° 2014-98), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-106), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS (à partir de la délibération n°2014-102), Mme Nicole MATHONNET (à partir de la délibération n°2014-102), M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL

M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Mme Marie MARCHELLO à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2014-96 à 105)

Mme Catherine LIONNET à M. Jean-Franck VIOUJAS M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY

Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI

M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI M. Jean-Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence sur la collecte sélective des déchets et notamment les opérations visant à la fermeture et/ou à la réhabilitation des décharges municipales de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Technique, Environnement & Développement Durable Domaines de compétences par t Environnement

t èmes AR PREFECTURE

005-240500439-20141009-2014_106-DE

Regu le 16/10/2014

Vu, le plan de gestion de la Durance conduit par le SMADESEP et en particulier l'étude ETRM « Apports des torrents » réalisée en 2012,

Considérant les résultats de l'étude ETRM « Etude de la protection des mâchefers contre les crues du torrent de Malefosse » réalisée en 2003 sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de l'étude d'avant-projet relatif à la réhabilitation du stock de mâchefers, indiquant les contraintes hydrauliques liées au torrent de Malefosse et précisant les aménagements à réaliser sur tout le linéaire du cours d'eau,

Rappelant que, par courrier du 24 avril 2014, M. le Préfet des Hautes-Alpes, conscient de la difficulté de mettre en œuvre les orientations définies pour le site du Pilon en matière de protection contre les risques naturels, a proposé de mandater gracieusement le service du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) afin de « déterminer plus clairement la nature des actions à mener et leur priorité. Le service RTM pourrait également établir l'avant-projet des travaux à réaliser dans l'emprise des terrains appartenant à l'Etat en amont de la route nationale »,

Considérant que l'aménagement du torrent de Malefosse est du ressort de plusieurs maîtres d'ouvrages,

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais ne peut s'engager à assurer le portage et le financement des futurs travaux hors secteur géographique de compétence,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 19 septembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Accepte la proposition de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes relative à la réalisation d'une étude par le service RTM sur le torrent de Malefosse,
- Précise que la CCB ne s'engage pas pour autant à assurer le portage et le financement de travaux à engager en dehors de son secteur géographique de compétence,
- Demande que les résultats de cette étude soient diffusés aux maitres d'ouvrage concernés.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Président.

Alain FARDELLA.

Α.

Date affichage:

1 6 OCT. 2014

Département des Hautes-Alpes